

L'ajournement

A propos des forces canadiennes au Moyen-Orient, j'aimerais profiter de l'occasion pour mentionner qu'au début de la nouvelle année, une cinquantaine de militaires de sexe féminin se joindront au contingent canadien à Ismaïlia, quartier général des forces des Nations Unies au Moyen-Orient. Elles s'acquitteront de tâches de soutien, et travailleront, par exemple, comme télétypistes et comme techniciennes de ravitaillement. Le ministre a aussi annoncé récemment que l'on a supprimé la limite au nombre de femmes dans les forces armées et qu'elles pourront désormais exercer 82 des 121 métiers et occupations qui existent déjà. De fait, les seules activités interdites aux femmes touchent le service en mer, les affectations à des postes isolés et au front.

Il y aurait aussi lieu de noter que les femmes dans les forces armées touchent la même solde que les soldats et officiers, qu'elles bénéficient des mêmes congés et des mêmes privilèges au mess. Voilà qui montre le ridicule des remarques sans fondement qu'a faites le député à la Chambre au cours de la période des questions cet après-midi.

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, j'aimerais donner un avis d'opposition dès maintenant. Je vais soulever la question de privilège demain à la Chambre. Le secrétaire parlementaire devrait retirer ses paroles, car elles n'ont pas le moindre fond de vérité, et il le sait.

L'INDUSTRIE—LES TEXTILES—DEMANDE D'AIDE
GOUVERNEMENTALE

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, j'ai demandé si le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) songeait à entreprendre immédiatement des démarches afin de relever l'industrie du textile au Canada. Il y a quatre semaines, le député de Drummond (M. Pinard) a signalé au ministre des mises à pied dans cette industrie; on lui a répondu que la Commission du textile et du vêtement allait procéder à l'examen urgent de huit ou neuf produits textiles. Le lendemain et les jours suivants, la même question est revenue sur le tapis et en réponse à une question que lui a posée le député de Bellechasse (M. Lambert) le ministre a dit:

● (2210)

A ma connaissance, il ne se fait actuellement ni dumping ni sous-évaluation des importations.

Toutefois, il a avoué qu'il était au courant de ventes à prix de sacrifice de la part de producteurs étrangers de textiles, pratique qui nuit considérablement à l'industrie canadienne. Le 1^{er} novembre, un article paru dans *La Presse* signalait:

[Français]

L'industrie canadienne du textile file un bien mauvais coton. Depuis six mois, 4,000 mises à pied ont été enregistrées à travers tout le Canada. Seulement au Québec, 1,300 travailleurs ont perdu leur emploi au cours de la même période.

... depuis huit mois, le gouvernement a relâché sa politique de contingentement des importations.

Dans un télégramme adressé au premier ministre du Canada... la Fédération canadienne des travailleurs du textile... a réclamé une action immédiate du gouvernement pour protéger l'industrie du textile qui, directement et indirectement, fournit de l'emploi à 100,000 personnes au Canada.

[Traduction]

Le ministre a déclaré aujourd'hui qu'il avait eu des entretiens avec la Commission des textiles et du vêtement et comptait pouvoir nous en dire davantage à la fin de la

[M. Hopkins.]

semaine. Je rappelle au ministre que ces mesures arrivent déjà trop tard pour bon nombre d'employés de l'industrie, qui envisagent un triste Noël puisqu'ils sont en chômage. Dans ma circonscription de Vaudreuil, un immense projet de construction de la compagnie Dupont, représentant plus de 40 millions de dollars, se trouve actuellement compromis. Il serait superflu de dire qu'un programme de construction d'une telle envergure a sur l'économie canadienne, des répercussions beaucoup plus fortes que le millier d'emplois ou à peu près, qui seraient directement créés.

Je ne puis m'empêcher de signaler que ce projet avait été conçu sans aucune assistance financière du gouvernement fédéral. Sa rentabilité était directement reliée aux bénéfices de l'industrie. Plus de 100,000 personnes, soit 6 p. 100 de tous les ouvriers du secteur secondaire au Canada, gagnent leur vie dans la fabrication de textiles et 50,000 de ces employés demeurent au Québec où cette industrie est le troisième employeur de main-d'œuvre en importance. La valeur brute de la production de l'industrie dépasse deux milliards et demi. Les capitaux engagés par l'industrie au cours de la dernière décennie dépassaient un milliard et demi. Le total annuel des salaires dépasse 600 millions de dollars. Environ 80 p. 100 de l'industrie est à capital canadien.

Depuis trois mois, on remarque chaque semaine une augmentation rapide et régulière du nombre des mises à pied dans l'industrie, une réduction des heures de travail, des niveaux non rentables d'utilisation de la capacité et un renversement des décisions antérieures et matière d'investissements. La part du marché canadien détenue par l'industrie a diminué régulièrement et les importations représentent maintenant plus de la moitié des produits textiles vendus au Canada. Les restrictions ou les quotas volontaires à l'exportation s'appliquent à moins de 10 p. 100 du total des importations. Le Canada ne devrait pas être obligé de subir les conséquences de l'inconstance de la production et du commerce des produits textiles, et des ventes au rabais résultant du manque de planification et de contrôle à l'étranger.

Nos politiques d'importation relativement généreuses ne doivent pas servir à faire de notre pays le dépotier du monde en temps de crise. Les importations non coordonnées, intermittentes, déraisonnables ajoutent encore à la confusion. Si l'on ne prend des mesures au plus tôt, le dommage sera peut-être permanent et irréparable. Monsieur l'Orateur, le 14 mai 1970, dans un énoncé de politique en matière de textiles, l'honorable Jean-Luc Pepin, ministre du Commerce et de l'Industrie de l'époque, disait notamment ce qui suit:

Mais dans les cas où les importations en provenance des pays «à bas prix de revient» causeront ou menaceront de causer un préjudice sérieux à l'industrie, le gouvernement sera disposé à accorder, même unilatéralement si nécessaire, une protection spéciale pour faciliter la réadaptation et le renforcement des types de production les plus rentables.

Voilà ce qu'il faudrait absolument faire aujourd'hui, monsieur l'Orateur.

M. Gaston Clermont (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, le 15 novembre 1974, le ministre a rencontré le comité salariat-patronat de l'industrie textile canadienne afin d'obtenir des renseignements de première main sur la situation. A la suite de cette rencontre, le ministre a demandé à la Commission du textile et du vêtement d'effectuer une étude parallèle des produits suivants qui, au dire du comité, sont les plus durement frappés par les